

**Appel à Manifestation d'Intérêt pour  
une exposition photographique  
au sein de l'aéroport de Nouméa-La Tontouta**

La Chambre de commerce et d'industrie de Nouvelle-Calédonie, gestionnaire de l'aéroport international de Nouméa-La Tontouta lance un appel à candidatures afin de déployer au sein de l'aérogare passagers une **exposition photographique**.

Les objectifs sont de proposer un **espace d'exposition gratuit**, de valoriser des artistes photographes, des actions ou sujets portés par des organismes et d'enrichir l'expérience des voyageurs.

Dossier de candidature  
à envoyer au plus tard **le jeudi 6 juin 2024 à 16 h**  
par email à : [p.mellin@cci.nc](mailto:p.mellin@cci.nc)  
ou par courrier :  
À l'attention de Pauline Mellin  
Direction de la communication et du marketing  
Chambre de commerce et d'industrie de Nouvelle-Calédonie  
15 rue de Verdun  
BP M3  
98849 Nouméa Cédex

**Commanditaire :** CCI-NC  
**Informations :** Chloé Sportich, chargée de communication  
**Tél :** 24 23 70 - **Mail :** c.sportich@cci.nc

## TABLE DES MATIÈRES

<b>I/ Objet de l'appel à manifestation d'intérêt</b>	3
<b>II/ Modalités et mise à disposition de l'espace</b>	3
<b>III/ Caractéristiques techniques</b>	3
<b>IV/ Critères</b>	5
<b>V/ Candidature et livrable</b>	6
<b>VI/ Annexes</b>	7

## I/ OBJET DE L'APPEL À MANIFESTATION D'INTERET

La CCI-NC, gestionnaire de l'aéroport de Nouméa-La Tontouta, améliore **l'espace dédié aux expositions artistiques** situé au RDC de l'aérogare passagers, et **souhaite y accueillir régulièrement des expositions de photographies.**

L'objectif de la CCI-NC à travers cette mise à disposition d'espace, est d'améliorer l'expérience offerte aux passagers et visiteurs de l'aéroport et de permettre **d'offrir un espace d'exposition gratuit aux artistes locaux ou organismes** pour valoriser leur travail et/ou sensibiliser le grand public sur des sujets d'intérêt général.

Elle lance donc un appel à manifestation d'intérêt en vue d'accueillir sur plusieurs mois une première exposition de photographies.

Cette exposition peut être une exposition existante, ayant déjà été déployée soit une exposition créée exprès pour ce lieu en réponse à cet appel à projet.

L'aéroport de Nouméa-La Tontouta, principale porte d'entrée du territoire, accueille chaque année plus de **500 000 passagers et des milliers d'accompagnateurs.** Un public composé aussi bien de Calédoniens que de touristes.

La CCI-NC met à disposition gracieusement le lieu, tous les autres frais étant à la charge du candidat (création, impression, pose etc.).

## II/ MODALITES DE LA MISE À DISPOSITION DE L'ESPACE

La CCI-NC met **gracieusement l'espace dédié à disposition** du candidat qui aura été sélectionné.

Elle procède à l'aménagement de l'espace d'exposition avec l'installation de rails fixés au mur permettant d'accrocher les œuvres.

Tous les autres frais étant à la charge du candidat retenu : frais d'impression, d'installation, de réédition en cas de dégradation etc.

Dans le cas d'une exposition créée spécifiquement pour ce projet, il est rappelé que les artistes peuvent faire appel à du mécénat.

### III/ CARACTERISTIQUES TECHNIQUES

#### **Lieu dédié**

L'espace dédié est situé dans l'aérogare passagers, au RDC en zone publique face au restaurant le St Exupéry.

Un mur dont les caractéristiques techniques sont précisées ci-dessous est dédié à l'accueil de cette exposition.

#### Dimensions du mur :

- Hauteur : 2,50 m
- Longueur : 19,0 m



Un aménagement de la zone est en cours de réalisation afin de permettre l'accrochage des photographies via des rails installés tout le long du mur.

Toutefois, le principe d'aménagement est susceptible d'être ajusté en fonction des œuvres qui seront retenues.

## Contraintes techniques des visuels

Afin de garantir une compatibilité des supports avec le mode d'accrochage défini par la CCI-NC et avec le mur dédié, les visuels devront respecter les contraintes techniques suivantes :

- **Deux dimensions possibles**

Format 1	1,00 m x 1,00 m	
Format 2	1,00 m x 1,50 m	Pose horizontale ou verticale

- **Format et qualité des visuels**

Les photographies seront transmises en version numérique à la CCI-NC et devront répondre aux caractéristiques suivantes :

- Résolution : 600 dpi
- Format d'enregistrement : 1 JPEG

- **Impression et pose**

- Les œuvres devront être imprimées sur un support en alucobond avec lamination anti UV.
- Elles devront disposer d'un support d'accroche et être posées selon le calepinage acté par la CCI-NC.
- **L'impression des visuels ainsi que la pose seront obligatoirement effectuées par le Prestataire désigné par la CCI-NC, selon les coûts d'impression négociés ci-dessous.**
- **Les frais d'impression et de pose étant à la charge du candidat retenu.**

<b>Format</b>	<b>Tarif TTC à l'unité</b>
Format 1 : 1,00 m x 1,00 m	13 000 XPF
Format 2 : 1,00 m x 1,50 m	19 500 XPF

- L'impression sera effective après validation, par le candidat retenu du bon à tirer émis par le Prestataire désigné.
- En complément des visuels, le candidat devra prévoir de réaliser et de faire imprimer et poser (toujours selon les modalités décrites précédemment) :
  - Des cartels sous chacun des visuels si nécessaire
  - Un visuel de présentation de l'exposition

## IV/ CRITERES

- Le thème de l'exposition est libre.
- La thématique et les visuels choisis devront être adaptés au public de l'aéroport composé de personnes de tous les âges.
- L'exposition devra être compatible avec son lieu d'accueil qu'est l'aéroport, et ne devra pas véhiculer d'images anxiogènes, ni de violence ou tout autre sujet ou image qui pourrait heurter la sensibilité du public.

**Les candidats seront sélectionnés après examen de leur dossier par le comité de sélection selon les critères suivants :**

- Originalité et créativité : capacité des œuvres à captiver et à intéresser le public.
- Esthétisme des visuels
- Thématique retenue : la pertinence de la thématique proposée et sa portée d'intérêt général
- Qualité technique : la netteté, l'exposition, la composition, et le choix de la couleur ou du noir et blanc doivent être maîtrisés pour refléter un haut niveau de compétence technique.
- Viabilité logistique : les dimensions et le format des œuvres doivent être compatibles avec les espaces d'exposition disponibles à l'aéroport.
- Représentation culturelle : les photographies doivent refléter ou interpréter des aspects culturels et/ou du patrimoine de la Nouvelle-Calédonie, contribuant à la promotion de la destination Nouvelle-Calédonie.

### **Retroplanning estimatif**

- Lancement de l'appel à candidatures : **6 mai 2024**
- Date limite de remise des dossiers de candidature : **jeudi 6 juin 2024 16 h**
- Annonce du projet retenu : **semaine du 24 juin 2024**
- Période d'exposition : à **partir du 22 juillet (3 à 6 mois)**

Après désignation de l'artiste et choix des œuvres à exposer, l'artiste et la CCI-NC signeront le contrat dont les termes figurent en annexe.

## V/ CANDIDATURE ET LIVRABLES

**Le candidat devra transmettre à la CCI :**

- Le formulaire en annexe dûment rempli (page 9)
- Les photographies en version numérique
- Tout autre information concernant l'exposition

## **Pour candidater**

La limite de dépôt des candidatures est fixée **au jeudi 6 juin à 16 h 00**

Dossier à retourner à l'adresse mail [p.mellin@cci.nc](mailto:p.mellin@cci.nc) avec pour objet « **Candidature exposition aérogare de Nouméa-La Tontouta** »

**Ou par courrier :**

*À l'attention de Pauline Mellin Direction de la communication et du marketing*

*Chambre de commerce et d'industrie de Nouvelle-Calédonie*

*15 rue de Verdun*

*BP M3 - 98849 Nouméa Cédex*

## **VI/ ANNEXES**

### **1. Droits moraux :**

La CCI-NC s'engage à respecter les droits moraux de l'ARTISTE sur ses ŒUVRES. En conséquence :

- a. Lors de l'exposition, la CCI-NC indiquera le nom de l'ARTISTE en relation avec ses ŒUVRES.
- b. La CCI-NC identifiera de manière lisible toutes et chacune des reproductions des ŒUVRES. Cette identification comportera au moins le nom de l'ARTISTE et l'année de création de l'œuvre. Cette identification apparaîtra à proximité immédiate de la reproduction ou dans une table des illustrations comportant l'indication de la page et si nécessaire l'emplacement de la reproduction.
- a. La CCI-NC s'engage à faire mention (en français et en anglais) dans son site Internet que les ŒUVRES qui y figurent sont protégées par le droit d'auteur et qu'il est strictement interdit de les reproduire.

### **2. Cession temporaire du droit d'exposition :**

L'artiste accorde cette cession temporaire du droit d'exposition, à titre exclusif et sur les œuvres décrites en annexe du contrat d'exposition, à la CCI-NC.

Les parties conviennent que cette exclusivité s'appliquera uniquement aux lieux et dates indiqués dans le contrat d'exposition.

La CCI-NC ne peut transférer à un tiers la cession temporaire du droit d'exposition accordée par l'ARTISTE

### **3. Cession temporaire du droit de reproduction et de communication publique**

L'artiste autorise la CCI-NC à reproduire les ŒUVRES à des fins de promotion de l'exposition, sous-la ou les formes suivantes : - imprimé (brochure, programme, catalogue, magazine, dossier de presse, etc.) - carton d'invitation - affiche, affichette - autre

La cession du droit de reproduction accordée par l'Artiste est non exclusive, non transférable et sans limite de territoire quant à la distribution des reproductions

L'artiste autorise de plus la CCI-NC à communiquer les ŒUVRES au public à des fins de promotion de l'exposition par le moyen de télécommunication

Cette cession du droit de communication publique est non exclusive, non transférable, sans limite de territoire et vaut pour la période stipulée au point

### **4. Cession temporaire et gratuite du droit de représentation publique :**

L'artiste cède gratuitement au profit de la CCI-NC ses droits de représentation publique (droit d'exposition, de reproduction et de communication publique) pour la durée indiquée dans les conditions de ce contrat. L'artiste fait ainsi un don temporaire à la CCI-NC de ces droits dans le cadre de ce contrat.



**Formulaire de candidature pour l'appel à manifestation d'intérêt  
concernant l'exposition photographique au sein de l'aéroport  
de Nouméa-La Tontouta**

**Nom de l'organisme ou de l'artiste :**

**Nom et prénom du responsable du projet :**

**Coordonnées du responsable du projet**

**Téléphone :**

**E-mail :**

---

**S'agit-il d'une exposition :**

- Existante qui a déjà été déployée ailleurs
- Qui va être créée spécifiquement pour ce projet

**Titre de l'exposition :**

**Description de l'exposition** (sujet, thématique, objectifs, approche artistique etc.) :

**Nom(s) du/des photographes :**

**Nombre de photographies à exposer :**

**Dimension retenue pour les photographies :**

**Si l'exposition a déjà été déployée ailleurs, préciser les lieux et dates :**